

## **PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Accès Santé Mathématiques / Physique Sciences Pour l'Ingénieur - Niveau 1**

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu le Code de l'Éducation,

Vu la Loi du 24 juillet 2019 modifiée relative à l'organisation et à la transformation du système de santé,

Vu le Décret n° 2019-1125 du 4 novembre 2019 modifié relatif aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 4 novembre 2019 modifié relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique,

Vu les Statuts de l'UCA ;

### **ARRETÉ**

#### **Article 1**

La composition des jurys d'examen Licence Accès Santé Mathématiques / Physique Sciences Pour l'Ingénieur - Niveau 1 comme suit :

#### **Membres du jury**

CANET Isabelle, Président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CHAMAS Zein, Vice-président, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

#### **Semestre 1**

BERRY Laure, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CADET Remi, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BUFFARD Thierry, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

HELAINÉ Virgil, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CHAVIGNON Olivier, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

#### **Semestre 2**

BERRY Laure, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CADET Remi, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BUFFARD Thierry, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

HELAINÉ Virgil, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CHAVIGNON Olivier, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

## Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par  
Mathias BERNARD



Le 12 décembre 2024